



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 4
Absent et excusé	: 1

Date de la convocation : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 30 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents :

Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES.

4 membres absent ayant donné procuration :

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION.
Hélène CAMPLO-ROBERT a donné procuration à Véronique DOITTAU.
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Solange HOLLARD.
Jean-François SOLA a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

1 membre était absent et excusé :

Alain GALY

Secrétaire de séance : Sylvie COMPIN

DELIBERATION N° 33/2025 RELATIVE AU NOM POUR LA PLACE DU CŒUR DE VILLAGE

Rapporteur : Véronique DOITTAU

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Dans le cadre du projet Cœur de village, un nouvel espace public a été créé entre l'école Thomas PESQUET et la place du Languedoc.

Suite à la consultation des administrés, il est proposé de nommer cette place, Espace Souleilla, en référence à son histoire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'adopter la dénomination d'Espace Souleilla pour ce nouvel espace entre l'école Thomas PESQUET et la place du Languedoc.

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 30/09/2025

Sylvie COMPIN

Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU

Maire de Mons



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>